



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 003101 / MEJ

La Ministre

Papeete, le

05 AOUT 2020

Lettre de rentrée 2020-2021

Cette rentrée 2020 prend en compte les événements exceptionnels que nous avons vécus durant l'année scolaire 2019-2020.

La période de confinement a révélé l'inventivité et l'adaptation des personnels enseignants et non-enseignants pour maintenir le service public d'éducation. La mise en place de la continuité pédagogique et la veille auprès des familles confinées ont montré la forte mobilisation de tous les acteurs en faveur de la réussite des élèves.

On apprend dans la difficulté. De nouveaux rapports avec l'apprentissage se sont créés, incluant le travail à distance, l'accompagnement individuel, l'implication pratique des parents. L'image même de l'enseignant a été valorisée auprès des familles et l'évidence d'une technicité propre a gagné du terrain.

On ne s'improvise pas professeur. Vous avez, par votre engagement et votre conscience professionnelle, valorisé l'image de l'enseignant auprès des familles et de l'opinion publique. Je suis fier de vous avoir trouvé inventifs, engagés, réactifs.

Je suis aussi reconnaissante envers tous les personnels d'inspection, de direction, d'éducation, les agents administratifs, techniques pour la formidable mobilisation qui a permis de rouvrir les écoles, les collèges et les lycées à la fin de l'année scolaire, en toute sécurité.

Suite à cette crise, de nombreuses familles se retrouvent dans des situations économiques difficiles, amplifiant les inégalités sociales déjà mises en relief par la fracture numérique vécue. Dans un tel contexte, l'accompagnement renforcé des apprentissages, dès le début de l'année scolaire, s'impose.

La personnalisation des parcours est la clé de voûte. Plus que jamais, la différenciation pédagogique inscrite dans le cycle est une nécessité. Après une évaluation individuelle, allant au-delà des seules évaluations CP, CE1 et 6^{ème}, les équipes, encadrées par les IEN et les Chefs d'établissement vont privilégier des actions de soutien.

L'avenant au Projet d'école ou au Projet d'établissement définira les stratégies à conduire par chaque équipe.

1. Élever le niveau général de tous les élèves

1.1. En affirmant la priorité donnée à l'acquisition des fondamentaux

- **La place centrale des fondamentaux**

L'année scolaire s'inscrit dans un cycle de trois ans. C'est donc à cette échelle que les programmations devront intégrer les compétences non acquises durant les deux mois de confinement. Leur dilution dans l'ensemble du cycle rend moins pressant un « rattrapage » qui serait contraire à l'esprit du cycle.

L'acquisition des fondamentaux, en tenant compte des besoins et du rythme de travail de chacun, reste la priorité. Les fondamentaux seront intégrés dans les parcours éducatifs qui précisent l'acquisition progressive des connaissances et des compétences tout au long du chemin de l'élève, principal moteur de son apprentissage. L'accompagnement par l'équipe doit permettre à l'élève de structurer ses acquis pour développer de nouvelles compétences et enrichir ses connaissances.

Précisément, 100 % d'élèves lecteurs à l'issue du cycle 2, et 100 % de réussite dans les acquisitions des savoirs fondamentaux restent l'objectif à atteindre.

Les paliers de progression de ce programme ambitieux sont évalués annuellement avec les mêmes protocoles qu'en Métropole. Ils fournissent un état précis des acquisitions des élèves, et installent automatiquement la mise en œuvre d'une pédagogie individualisée.

- **Les CP/CE1 « dédoublés » en REP+**

Le dédoublement des classes de CP et CE1 en réseau prioritaire contribue à atteindre les objectifs précités et permettra de répondre au mieux à l'impact du COVID-19 sur les apprentissages des élèves. Dans tous les niveaux, les actions inscrites dans les avenants mis en place à la reprise des classes doivent se poursuivre en continuant à mobiliser, à la fois les équipes éducatives et les circonscriptions. C'est par une attention accrue aux élèves qui ont connu le plus grand éloignement de la continuité pédagogique mise en place l'an passé que nous pourrons offrir une vraie égalité des chances.

1.2. Par la mise en œuvre de dispositifs et de ressources spécifiques

- **La scolarisation des enfants de « moins de 3 ans »**

La Charte de l'éducation de la Polynésie française a fait de la scolarisation des élèves de « moins de trois ans » un axe fort de sa politique éducative. Sans pour autant abaisser l'âge de la scolarité obligatoire, cette scolarisation préélémentaire, notamment auprès d'un public défavorisé, répond à une exigence d'égalité. A cet égard, une étroite collaboration avec les familles est attendue afin de développer des actions de coéducation.

D'une façon plus générale, l'école maternelle mérite une attention toute particulière qu'il faut sans cesse répéter, avec pour enjeu prioritaire la lutte contre les inégalités. Qu'il s'agisse du développement affectif et social, de la question du langage ou de celle de la construction de la pensée, l'école maternelle a un rôle majeur pour rendre notre société plus juste.

- **La personnalisation des parcours**

En complément des temps de différenciation en classe, il est souvent nécessaire de mettre en place des dispositifs d'aide spécifiques et coordonnés pour les élèves plus fragiles (PPRE, PAP, intervention des DASED sur projet, rééducations extérieures, etc.). Toute aide spécifique commence par la convocation, par le Directeur d'école, d'une équipe éducative à laquelle sont invités à participer les adultes investis de l'autorité parentale. Cet effort de « mise à plat » est nécessaire pour croiser les avis et aider l'élève dans cet accompagnement spécifique.

Au sein de chaque école et établissement, une vigilance sera observée pour conserver une traçabilité de ces aides apportées tout au long de la scolarité.

- **Les expérimentations « Cycle 3 à l'école » et « Nouvelle gouvernance »**

Les expérimentations « Cycle 3 à l'école » et « Nouvelle gouvernance » sont des leviers inter-degrés favorisant la collaboration entre les équipes des écoles et des établissements cibles. La personnalisation du parcours de l'élève est envisagée dans une logique de continuum « Ecole / Collège ».

Dans le cadre d'une Ecole du Socle, il convient de poursuivre la formation *in situ* des personnels impliqués afin de développer des compétences partagées, de renforcer les connaissances disciplinaires des enseignants, et ainsi de construire l'appartenance à une culture commune.

L'évaluation des élèves du dispositif en fin de cycle 3 et à l'entrée en classe de 5ème sera le point de vigilance des binômes des Inspecteurs afin de fournir un bilan qualitatif sur l'acquisition des compétences des élèves.

- **Une meilleure prise en charge des élèves en situation de handicap**

A la rentrée 2020-2021, le développement d'Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) s'intensifie, à la fois pour répondre aux besoins identifiés d'élèves en situation de handicap et pour mailler le territoire d'une façon équilibrée, tant au niveau du premier que du second degré.

Ainsi, dans la logique d'une « Ecole pour tous », l'ouverture de nouvelles Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS école et collège) et la formation des enseignants spécialisés en Polynésie française permettent de renforcer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.

La formation des AVS va aussi dans ce sens. C'est par l'exigence des compétences professionnelles de ces agents qu'on parviendra à l'excellence de l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

L'année 2020-2021 permettra à 2 groupes d'enseignants de se former au CAPPEI dans 2 domaines spécialisés bien distincts : « enseigner en DASED », « enseigner en ULIS ».

De plus, un effort particulier sera consenti en direction des élèves sourds et malentendants puisque des formations seront proposées dans le plan de formation continue pour les enseignants spécialisés ou non.

Des modules de formation spécifiques permettront aux enseignants spécialisés de se préparer à exercer dans de nouvelles spécialités (en DASED, en milieu carcéral). La formation continue des AVS est toujours programmée pendant les vacances scolaires.

- **Les CJA**

Les CJA sont des structures qui retiennent toute mon attention à plusieurs égards.

En accueillant des élèves de collège en difficulté, ils participent en effet, au projet global de valorisation des parcours et de lutte contre le décrochage scolaire. Ils constituent des relais pour que chaque élève polynésien accède à une qualification ou à un diplôme. Le repositionnement des CJA est aujourd'hui bien formalisé. Les CJA permettent à des élèves qui souhaitent accéder à une formation professionnelle qualifiante, de se familiariser avec les exigences de ces voies de formation tout en poursuivant un travail individualisé sur la maîtrise des savoirs fondamentaux.

C'est le sens des évolutions de ces dernières années avec le dispositif passerelle, prévu par la circulaire du 6 mars 2019, qui installe des parcours privilégiés entre les CJA et les lycées professionnels. C'est aussi pour cela que j'ai souhaité que les élèves des CJA soient inscrits à l'examen national du Certificat de Formation Générale (CFG) sous statut scolaire. Initiation aux formations de la voie professionnelle et reconnaissance de la maîtrise des fondamentaux, sont les deux piliers des CJA : un dispositif unique qui fait la preuve de son utilité et de son adaptation aux évolutions du système scolaire.

Il reste aujourd'hui à achever la révision de l'arrêté de 2002 portant organisation et fonctionnement des CJA et à réajuster les programmes d'enseignement de 2013 pour finaliser cette nouvelle orientation. Les CJA auront ainsi tous les outils et les dispositifs pour s'inscrire pleinement dans la dynamique de notre système éducatif.

Je prévois la mise en place d'un concours de recrutement d'adjoints d'éducation pour l'enseignement pratique en CJA pour 2021.

De nouvelles perspectives et de nouveaux champs professionnels sont à promouvoir : permaculture, agriculture biologique en lien avec les circuits courts.

- **L'éducation prioritaire**

Le rapport de la mission « Territoires et réussite » remis le 5 novembre 2019 au ministre de l'éducation nationale confirme la nécessité du maintien d'une offre scolaire et éducative de qualité sur tous les territoires. Toutefois des travaux techniques complémentaires doivent être conduits afin d'en éprouver la faisabilité. Les mesures préconisées incluant la géographie de notre éducation prioritaire ne pourront s'appliquer qu'à l'horizon de la rentrée 2021. Ce sera aussi un temps où nous lancerons dans le Pays une série de concertations avec nos partenaires, les associations, les élus et les organisations syndicales. J'ai chargé la cellule de coordination de notre éducation prioritaire d'en étudier les modalités pour chacun de nos territoires. Cet ensemble de consultations pourrait également être complété d'un séminaire à l'étude et serait organisé au courant de cette année scolaire.

Notre politique volontariste d'éducation prioritaire pour lutter contre les inégalités scolaires reste un instrument primordial, adapté à nos territoires particulièrement complexes.

Dans cette cohérence, les orientations pédagogiques préconisées dans le "référentiel de l'éducation prioritaire du Pays" poursuivront, cette année, le cadrage de l'action de nos équipes. En complément des formations offertes dans nos réseaux, un plan de formation spécifique de l'éducation prioritaire, au niveau du Pays, va être mis en place et proposé à nos trois territoires REP+. Il portera une attention particulière aux trois thématiques retenues : l'acquisition des fondamentaux, le mieux vivre ensemble et l'accompagnement du parcours de l'élève. Le cycle 4 ne sera pas oublié et se verra également doté d'une formation spécifique en éducation prioritaire.

Depuis plusieurs années, l'orientation de la politique d'égalité des chances voulue passe par une impulsion et revitalisation de nos internats. L'année 2020-2021 verra la livraison de la partie d'internat réservée pour le collège Henri Hiro au LP de Faa'a. Ce site renforcera les résidences à thèmes, véritables leviers d'égalité sociale et territoriale des élèves qui devraient y être accueillis.

- **Les CETAD**

Les CETAD poursuivent leur offre de formation de proximité destinée aux jeunes les moins mobiles. Ils leur permettent d'acquérir une qualification reconnue, de prétendre à une insertion professionnelle locale ou de prolonger le cursus vers un bac pro, avec 2 années de maturité supplémentaires. En effet, les CPAP Exploitation Polynésienne Horticole et Rurale (EPhR), Polyvalent du Bâtiment (PB) et Petite et Moyenne Hôtellerie (PMH) disposent désormais d'un visa national pour une reconnaissance de niveau V (type CAP). Le référentiel réécrit du CPAP Gestion & Exploitation en Milieu Marin (GEMM), déjà implanté, placera cette certification dans la même trajectoire que les autres, avec en plus, une ou plusieurs certifications marines.

Les passerelles ascendantes sont stabilisées pour offrir des perspectives de poursuite de formation aux titulaires du CPAP, à l'instar des douze places en 1ère professionnelle Sciences et Techniques de l'Hôtellerie et de la Restauration (STHR), au Lycée hôtelier de Tahiti, destinées à l'accueil de jeunes titulaires d'un CPAP Petite et Moyenne Hôtellerie.

Les CPMA (Certificats Polynésiens des Métiers d'Art) option gravure sur nacre et sculpture sur bois, créés à la rentrée 2018 aux Marquises et Tuamotu, et dont le niveau V a été reconnu, sont destinés à offrir des poursuites d'études en Brevets Polynésiens des Métiers d'Art (BPMA) de niveau IV, qui seront aussi dispensés au Centre des métiers d'art pour lequel le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports finance l'ensemble de l'enseignement général.

- **Les SEGPA**

La nouvelle circulaire, spécifiant les modalités de fonctionnement, d'accueil et d'inclusion des élèves pré-orientés en 6ème SEGPA, constitue le prolongement des transformations engagées en 2016. Les expériences d'inclusion en classe de 6ème ordinaire de ces élèves relèvent aujourd'hui de la généralisation. Les élèves orientés en SEGPA sont à considérer comme des collégiens à part entière, mais avec un parcours spécifique, adapté, dont l'objectif est de poursuivre en lycée professionnel.

La création d'une structure aux îles Sous-le-Vent, à Bora Bora, vise à mieux prendre en compte les besoins de ces élèves.

- **Un accompagnement social renforcé et volontariste**

Les sommes destinées aux fonds sociaux, globalement en augmentation, sont pleinement utilisées. Il convient cependant de maintenir notre vigilance à utiliser ces montants alloués.

Je remercie de nouveau les chefs d'établissement, les gestionnaires et les équipes éducatives pour leur implication en matière de communication, de simplification des démarches et des supports d'accès aux fonds sociaux.

1.3. En soutenant une coéducation effective

L'expérience récente de continuité pédagogique a démontré le bienfait de l'implication des parents dans le suivi scolaire.

Levier majeur de la réussite des élèves, chaque établissement scolaire doit rechercher à poursuivre cette cohésion éducative, et en faire une priorité dans son projet en définissant des moyens concrets, individuels et collectifs.

La nécessaire coéducation est appuyée par le Pacte n°417 du 18/01/2018, signé par le Président de la Polynésie française et le Haut-Commissaire, qui énonce les principes de « l'accompagnement à la scolarité ». Il est défini comme un ensemble d'actions visant à offrir l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin, en dehors du temps scolaire. L'établissement peut ainsi développer diverses formes d'aide et de soutien aux élèves en utilisant les coopérations qui s'offrent à lui.

En ce sens, le dispositif « Devoirs faits », existant dans les collèges depuis quatre ans, montre des effets très positifs, notamment avec la contribution soutenue des services civiques. Il convient désormais de déployer ce dispositif à proximité des lieux d'habitation des élèves avec le concours des municipalités.

Autre vecteur de développement éducatif, la pratique sportive est une des activités proposées parmi les axes de l'accompagnement à la scolarité. L'Education Physique et Sportive (EPS) et le sport scolaire tiennent une place prépondérante. L'EPS, discipline d'enseignement à part entière, vise le développement des capacités motrices et la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques. Elle contribue à l'éducation à la santé en permettant aux élèves de mieux connaître leur corps et de construire des compétences utiles dans la vie de tous les jours. Elle participe à l'éducation à la sécurité, par des prises de risques contrôlées. Elle éduque à la responsabilité, à l'autonomie et à la citoyenneté, en faisant accéder les élèves à des valeurs morales et sociales (respect de règles, respect de soi-même et d'autrui).

Les Associations Sportives (AS) et l'Union du Sport Scolaire Polynésien (USSP), la Confédération du Sport Scolaire et Universitaire (CSSU), l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), l'Union Coopérative et Scolaire des Centres de Jeunes Adolescents (l'UCSCJA), ont la responsabilité de porter un projet valorisant la pratique et l'esprit sportif, mais aussi le bien-être, en prenant en compte les maux de très nombreux enfants (surcharge pondérale, usage de psychoactifs, désœuvrement, etc.) contre lesquels nous devons lutter par tous les moyens.

Plus largement, le sport doit permettre le développement équilibré de nos enfants par des pratiques diverses, et notamment celles qui utilisent l'espace naturel de la Polynésie française. De

surcroît, certaines compétences revêtent une dimension sécuritaire eu égard à notre géographie : apprendre à nager est une priorité. Pour ce faire, un dossier porté par la DGEE propose des espaces marins aménagés dits « zones de natation en eau libre ».

1.4. En valorisant le contexte linguistique, culturel et naturel, riche et singulier

L'utilisation du contexte linguistique, culturel et naturel est un vecteur pédagogique. En effet, l'espace océanien offre un champ pédagogique quasi illimité à l'instar des aires marines protégées de la Polynésie française qui constituent un patrimoine naturel et bénéficient, pour certaines, d'une reconnaissance internationale. Ainsi, les pédagogies dites « actionnelles ou de projet » valorisant les situations authentiques de la vie quotidienne, donnant du sens aux apprentissages, doivent-elles être développées.

Plus largement, la diversité linguistique et culturelle de la Polynésie française constitue un véritable patrimoine dont la sauvegarde est l'affaire de tous. L'Ecole a un rôle prépondérant dans sa transmission aux élèves. Dans la continuité des préconisations effectuées, l'enseignement des langues et de la culture polynésienne privilégiera la dimension communicationnelle et interactionnelle. Afin de développer les compétences plurilingues des élèves, l'approche comparative des langues (langues polynésiennes, français, anglais, etc.) sera favorisée.

Les familles, ayant un rôle majeur dans la transmission des langues, seront sensibilisées et associées aux projets linguistiques et culturels des écoles et des établissements.

Dans le cadre de l'expérimentation des classes bilingues français/tahitien à parité horaire, sur trois sites (Tiva à Tahaa, Maatea à Moorea et Paea à Tahiti), l'augmentation progressive du volume horaire dévolu au tahitien sera poursuivi et concernera, cette année, le cycle 2. Afin que les élèves du CM2 puissent bénéficier d'un enseignement renforcé du tahitien en 6ème, deux sections bilingues seront ouvertes au collège de Afareaitu.

Cette expérimentation sera étendue à certaines écoles des Marquises et des Australes.

1.5. En poursuivant la modernisation du système éducatif et l'innovation au bénéfice de la performance

- **Un pilotage pédagogique accru**

La politique de la Charte de l'éducation continue son déploiement, tracé localement par les équipes encadrantes et pédagogiques au travers des contrats d'objectifs de circonscription et d'établissement. Le pilotage de secteur est renforcé par les binômes d'inspecteurs IEN et IA-IPR qui veillent à la cohérence des objectifs des structures scolaires.

Les binômes IEN/IA-IPR mis en place depuis 2 ans, continuent d'engager l'ensemble des acteurs de l'éducation à faire progresser leurs pratiques pour davantage de réussite de tous les élèves. La réforme du collège, les programmes de cycle fondés sur le Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture (S4C), la réforme du lycée guident les enseignants vers les acquisitions scolaires attendues, tout en donnant aux établissements, aux équipes, aux enseignants, la liberté et la responsabilité des pratiques et des objets pédagogiques les plus appropriés.

En ce sens, le conseil pédagogique et le conseil école-collège sont des espaces indispensables d'échange et de construction des dispositifs pédagogiques. Ils doivent prendre toute leur dimension d'espace pédagogique coopératif sous la direction concertée des corps d'inspection et des chefs d'établissement.

Enfin, la réforme du lycée engagée depuis l'année dernière sera achevée cette année et consacrera la première promotion du nouveau baccalauréat. La logique d'individualisation des parcours est l'essence même de cette réforme.

Dans le prolongement, la réforme de la voie professionnelle a pour ambition de mieux articuler les enseignements professionnels et les enseignements généraux, favorisant ainsi les projets d'insertion des élèves dans la vie active ou de poursuite d'études. Les parcours seront personnalisés par la création de différentes passerelles et de niveaux de progression pour une orientation ajustable aux besoins des élèves (le CAP pourra être préparé en un, deux ou trois ans, par exemple). Un inspecteur expert de la voie professionnelle accompagne ce processus de changement.

- **La modernisation de la DGEE**

La Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements poursuit sa modernisation en faisant évoluer son organisation pour répondre à des besoins fonctionnels émergents ou des demandes institutionnelles. Par exemple, le CHSCT est installé dans le cadre de la loi du Pays n°2018-22 du 4 mai 2018 portant dispositions diverses relatives à la santé, l'hygiène et la sécurité au travail. La prévention des risques de santé et de sécurité a intégré l'organigramme, tout comme le contrôle interne pour la maîtrise des risques opérationnels. Ce pôle a été particulièrement actif dans l'anticipation et la mise en place d'un plan de continuité de l'activité de la DGEE permettant un pilotage à distance du service dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19.

Toujours dans une recherche de qualité du service public, la modernisation de la DGEE s'associe à celle de l'Administration voulue par le Pays en visant la dématérialisation des supports, en accompagnant les Projets de Performance Intersectoriels (PPI) pilotés par la Direction de la Modernisation et des Réformes de l'Administration (DMRA).

- **La formation, l'innovation, l'expérimentation, leviers de l'évolution des pratiques pédagogiques, pour mieux répondre aux besoins de tous les élèves**

La liberté pédagogique engage à innover, chercher, expérimenter de nouveaux dispositifs et de nouvelles pratiques, dans un cadre structuré par le ministère, en lien avec l'inspection pédagogique du Vice-rectorat. La continuité pédagogique a montré la force de proposition des personnels dans ce domaine. Un protocole sera fourni aux équipes de direction qui souhaitent développer des démarches innovantes, des expérimentations. Elles trouvent toute leur place dans l'axe 3 des projets d'école et font partie intégrante des projets d'établissement.

En matière de formation, j'invite les chefs d'établissement à accompagner les professeurs vers **les formations continues**, et à développer les **Formations d'Initiative Locale (FIL)** en fonction des besoins identifiés. L'ensemble de ces actions de formation doit être piloté avec l'aide du conseil pédagogique afin de minimiser l'effet négatif des absences de cours sur les apprentissages et le comportement des élèves.

- **Le développement du numérique**

Le numérique dans toute sa diversité matérielle et logicielle offre des opportunités de développement pédagogique et d'efficacité administrative d'autant plus utiles au regard de l'étendue du Territoire. Lors de la période de confinement, il a largement contribué à assurer la continuité pédagogique en maintenant les élèves connectés dans une posture d'apprenant. L'accès à l'information et aux savoirs, l'individualisation des parcours et la construction des compétences spécifiques au numérique constituent nos principaux objectifs. Au travers des activités pédagogiques proposées aux élèves, tous enseignements confondus, la maîtrise des compétences du nouveau Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN) annexé aux programmes de Polynésie française est exigée. Elles constituent un élément essentiel du parcours scolaire, de l'insertion professionnelle et de la vie citoyenne, dans une société dont l'environnement technologique évolue constamment. Présentes dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les compétences numériques s'acquièrent au cours de formations formelles et informelles, dans le temps scolaire et hors temps scolaire, de l'école primaire au lycée.

Pour soutenir ces objectifs, l'effort accru d'équipement des classes sera poursuivi, articulé avec les initiatives locales et une politique d'école, de CJA et d'établissement volontariste et

structurée. Il sera complété par la formation et l'accompagnement des équipes, pour guider l'évolution des pratiques pédagogiques associées au numérique. Il s'agira aussi de repenser la forme scolaire, avec la montée en puissance de l'internet, la porosité des savoirs entre l'école et le monde extrascolaire, les usages renforcés des outils numériques et les multiples dispositifs pédagogiques. Dans ce cadre, le développement de l'enseignement et de la formation à distance sera poursuivi, sous le pilotage de la DGEE, en associant toutes ses ressources disponibles ainsi que celles du vice-rectorat et de l'ESPé.

La formation des formateurs est prioritaire. Celle des référents numériques « école » et « établissement » sera renforcée, notamment pour accompagner les pratiques pédagogiques et la mise en œuvre du CRCN dans un continuum école-collège-lycée. Ces actions de formation seront diligentées sous le pilotage conjoint du Délégué Académique du Numérique de la direction générale de l'éducation et des enseignements dans le premier degré et du Délégué Académique du Numérique du vice-rectorat dans le second degré.

L'évolution des pratiques pédagogiques associées au numérique est accompagnée par la **DGEE**. À ce titre, le **Pôle de l'Action Pédagogique et Numérique** se tient aux côtés des Enseignants pour les Ressources et les Usages Numériques (ERUN), pour l'appropriation des outils numériques. Les missions du **Département de l'Informatique et du Numérique Educatif (DINE)** consistent non seulement à assister techniquement les établissements scolaires, mais aussi à produire des supports, notamment audiovisuels, à finalité pédagogique, en accompagnant les projets éducatifs. Le **Pôle de la production pédagogique audiovisuelle** a pour mission de :

- poursuivre l'expérimentation du télé-enseignement ;
- accompagner l'élaboration de nouvelles ressources spécifiques au programme adapté de la Polynésie française pour la continuité pédagogique à la télévision : histoire-géographie, enseignement coordonné des langues, etc. ;
- poursuivre l'élaboration des capsules télévisées et web destinées à la formation ou à l'information de la communauté éducative.

Ces productions sont accessibles via la chaîne YouTube AV/DGEE (<https://www.youtube.com/channel/UCzMVuAFGLU7Zmhd9OJ1fVQw>).

Dans la continuité du processus de dématérialisation des ressources pédagogiques engagé par le Pôle de la production édition et média, 30 % des ouvrages de l'ex-CRDP ont été numérisés au format Ebook et seront rendus disponibles en visionnage direct ou en téléchargement sur le site internet de la DGEE. Une centaine d'ouvrages édités par l'ex-CRDP devrait rejoindre les 50 Ebooks actuellement disponibles.

Concernant l'accès Internet, une forte progression a été enregistrée sur 2019-2020. Le DINE de la DGEE accompagne les établissements scolaires dans leur passage au haut débit. Déjà, 52 % des collèges publics et 60 % des lycées publics polynésiens sont connectés par fibre optique ou par VDSL. Le rythme de cette transition se fait sous la contrainte du déploiement physique de la fibre par ONATI. La convention-cadre N°6866 du 26 septembre 2019 entre le MEJ et ONATI permet aux établissements scolaires des 1^{er} et 2nd degrés publics et privés de bénéficier de tarifs préférentiels pour s'abonner à la fibre optique. Le Pays poursuit sa collaboration avec l'opérateur téléphonique pour que l'ensemble des établissements scolaires soit connecté au haut débit.

Force est de constater que la période de confinement et de mise en œuvre de la continuité pédagogique a montré l'urgence d'aller plus vite dans le domaine numérique et de réfléchir à une gouvernance globale plus simple et plus efficiente. Ainsi, les assises du numérique éducatif seront programmées dans le premier trimestre de la rentrée scolaire 2020.

2. Œuvrer en faveur de la persévérance et de l'ambition scolaire

2.1. En accompagnant davantage les étudiants dans leur poursuite d'études

La poursuite d'études est soutenue par les actions en faveur de l'orientation et le développement de l'information numérique, notamment au niveau du CIO dont les publications sont consultables en ligne sur le site de la DGEE.

Le dispositif Parcoursup est désormais intégré comme véritable outil d'orientation des élèves et matérialise la nécessaire préparation du parcours choisi par le lycéen.

Les efforts engagés ces dernières années en matière d'orientation ont d'ores et déjà porté leurs fruits : seuil de 39 % de bacheliers professionnels en STS franchi en 2019, accueil privilégié de bacheliers technologiques en IUT, continuation de la baisse des bacheliers professionnels en licence et accroissement des effectifs en classes préparatoires aux grandes écoles.

Les partenariats noués depuis l'année dernière, que ce soit avec des CPGE prestigieuses dans les académies de Bordeaux, de Lyon ou de Paris, avec des Instituts d'Étude Politique (IEP), certaines grandes écoles de commerce, ou encore les INSA, participent de cette volonté.

L'enjeu actuel est de procéder à des recrutements sur les formations ouvertes (notamment CAP, CPAP, STS, IUT), mais aussi et surtout à des accompagnements pédagogiques propres à améliorer les parcours, en y incluant les passerelles, et à amener le plus grand nombre à l'obtention d'un diplôme.

Les actions d'accompagnement en direction des étudiants qui poursuivent leurs études après le baccalauréat seront maintenues en matière de transport (la gratuité des transports pour les étudiants inscrits en Polynésie française est effective) et développées pour ce qui concerne l'hébergement et l'aide aux formalités administratives à accomplir, la facilitation du financement des études, surtout quand elles se déroulent en métropole. Une plateforme de suivi et d'accompagnement des jeunes hors territoire doit être installée pour permettre l'interaction recherchée.

2.2. En luttant contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

En amont des mesures de lutte contre le décrochage scolaire, hormis celles dévolues aux équipes pédagogiques, le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS) participe activement à l'identification des jeunes susceptibles d'être en rupture de parcours scolaire. D'ailleurs, l'absentéisme en est un signe avant-coureur qui peut être observé très tôt, même pendant la période de scolarité obligatoire. Dans ce cas, l'envoi d'un courrier par le Ministère à chaque parent dont l'enfant de moins de 16 ans présente des absences récurrentes pour des motifs non recevables, sera poursuivi. Une copie de ce courrier est systématiquement envoyée au maire du lieu de résidence des parents pour susciter un travail de proximité auprès des familles, notamment dans les îles éloignées.

Par ailleurs, la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) installée à Tahiti (Pirae et Tiarapu) et à Raiatea, accueille plus d'une centaine de jeunes chaque année, et plus de 80 % retournent en formation ou entrent en emploi. Elle reste un moyen, pour tout jeune de 16 ans soit au-delà de l'obligation scolaire, d'atteindre au moins une qualification de niveau V, objectif fondamental assigné par la Charte de l'éducation du 13 juillet 2017. La MLDS propose une palette d'actions adaptées à la diversité des situations rencontrées :

- le « module d'accueil et d'accompagnement » plutôt destiné à des collégiens sans solution d'affectation ;
- le « module journée défense citoyenneté » réservé aux jeunes dépistés en difficulté de lecture lors des Journées Défense Citoyenneté (JDC) ;
- la « classe de la seconde chance » pour accueillir des jeunes qui ont interrompu leur scolarité en lycée.

Enfin, la Plateforme d'Accueil et d'Accompagnement des Publics Décrocheurs (PAAPD) consolide davantage encore son efficacité à l'aide de partenaires tels que le SEFI, le RSMA-Pf, le polynôme académique de Polynésie française, la PJJ, le CFPA, le GREPFOC et la MLDS.

2.3. En offrant un éventail de formations au sein d'établissements scolaires d'excellence

La fusion du lycée polyvalent du Taaone et du lycée Aorai a permis la création d'une cité scolaire appelée « Diadème » soit « Te tara o te mai'ao », offrant une carte de formation large et diversifiée des voies générale, technologique et professionnelle (dont des STS qui préparent au BTS) à laquelle s'adjoignent notamment, une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE-PTSI), une classe préparatoire à l'expertise comptable et une section européenne - langues orientales - mandarin. L'établissement est devenu le support du Centre d'excellence sportive en commençant, dès la rentrée 2019, un partenariat avec la fédération tahitienne de natation.

3. Veiller au climat scolaire et au cadre de vie des élèves

3.1. En prenant appui sur les parcours éducatifs

La pédagogie de projet soutenue par la réforme du collège, trouve des expressions diverses, particulièrement marquées par le dispositif Heiva des collèges (Culturel) et les Aires marines éducatives ou les Potagers pédagogiques (Environnement), trois dispositifs portés spécifiquement par le Ministère en charge de l'éducation. Ces interactions interdisciplinaires constituent l'incarnation **des parcours éducatifs** et démontrent tout l'intérêt de ces démarches pédagogiques.

Les parcours éducatifs engagent les équipes éducatives des 1er et 2nd degrés à enrichir les sources d'apprentissage par cette interdisciplinarité, tout en les structurant au regard des programmes de cycle. **Les intervenants extérieurs** ont toute leur place. Ils sont fondés à apporter leur expérience et leur expertise, dans la mesure où :

- d'une part, le professeur conçoit l'intervention du processus d'apprentissage de la classe ;
- et d'autre part, l'intervenant agréé inscrit ses actions dans les programmes scolaires et le socle commun.

Il s'agit de tendre vers une généralisation, stimulant en tout lieu scolaire, une réflexion d'équipe éducative et une mise en œuvre effective de nouvelles pratiques d'apprentissage. Dans le prolongement, le calendrier prévisionnel des événements 2020-2021 présenté en annexe est indicatif et ne constitue en rien une obligation à participer à toutes les actions. Elles sont à dessein de vous faciliter la mise en œuvre des parcours. Ce calendrier est régulièrement mis à jour sur le site Internet de la DGEE.

• Le climat scolaire et la qualité de vie au travail

Le contexte social et économique de la Polynésie française impacte le climat scolaire. La prise de conscience conjointe du Pays et de l'État a permis la mise en place, depuis 2018, d'un comité de prévention de la délinquance à l'échelle de la Polynésie française. Ce comité est coprésidé par le Haut-commissaire de la République et le Président de la Polynésie française.

Ont été intégrées dans ce comité, les mesures déjà engagées dans l'éducation :

- mise en œuvre des Comités d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) dans les établissements scolaires du 2nd degré depuis décembre 2015 ;
- développement partenarial de la médiation scolaire et de la médiation par les pairs avec des mouvements associatifs¹ ;
- création de l'interface de saisie des incidents dans les établissements scolaires.

¹ loi du Pays n°2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la Charte de l'éducation, Art. LP. 27. Médiation : agir contre les violences

Auparavant, l'absence de données rendait difficile l'analyse des phénomènes de violence et la détermination d'une politique coordonnée d'amélioration du climat scolaire. Désormais, le dispositif de recueil d'informations permet de quantifier et de qualifier les incidents. J'invite les chefs d'établissement à veiller à la qualité des saisies qui sont à la base de notre système d'information, de décision et d'action. Ces saisies sont donc capitales. Si le nombre d'incidents déclarés s'accroît, ceci ne caractérise pas pour autant une dégradation du climat, mais une mise en œuvre effective de l'outil statistique au sein de chaque établissement, fortement souhaitée.

La lutte contre l'absentéisme reste une priorité forte de cette année scolaire. **Tous les personnels doivent y participer au travers de leurs missions.** Comme évoqué précédemment, je m'attacherai cette année encore, à alerter personnellement les familles, par écrit, lorsque les absences récurrentes entravent la scolarité des élèves, réduisant alors leur chance de réussite scolaire.

- **Les Comités d'Éducation à la santé et à la Citoyenneté (CESC) et les apprentissages**

Le CESC, piloté par le chef d'établissement, a pour objectif d'impulser une politique de prévention coordonnée en direction des collégiens et des lycéens. Il est composé de personnels de l'éducation (enseignant, conseiller principal d'éducation, infirmière, assistant social), éventuellement de partenaires extérieurs (Brigade de prévention de la délinquance juvénile, Délégation à la famille et à la condition féminine, Cellule de promotion de la santé), de parents d'élèves et d'élèves.

Les actions menées avec des partenaires extérieurs agréés doivent s'inscrire non seulement dans les objectifs du projet d'établissement, mais aussi dans la continuité des programmes, et permettre des apprentissages préalablement identifiés puis, être validés, en aval, par une évaluation des acquis d'éléments du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.

Le volet spécifique sur la lutte contre les violences scolaires, rendu obligatoire dès l'année scolaire 2019-2020, sera poursuivi.

- **Les associations à but éducatif (MDL, FSE, AS) et les Conseils de Vie Collégienne et Lycéenne (CVC et CVL)**

Depuis l'an dernier, des initiatives de CVC et de CVL sont prises. L'expérience vivante et concrète de la démocratie que ces conseils engendrent, s'inscrit naturellement dans le « Parcours citoyen » du collégien. Les débats et les échanges entre les élèves élus et les adultes de l'établissement permettent aux élèves d'être acteurs de la vie scolaire sur les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie dans l'établissement.

- **Les procédures et mesures éducatives**

La politique volontariste du Pays contre toute forme de déscolarisation se traduit, dans les pratiques des établissements, par la baisse du nombre de conseils de discipline, sans modification des règles de fonctionnement. Des dispositifs tels que la commission éducative, qui vise à trouver une solution de re-scolarisation interne à l'établissement, la « **médiation par les pairs** » (article 27 de la Charte de l'éducation du 13 juillet 2017), des techniques de **communication non violente**, **sont mises en œuvre**. Les établissements montrent ainsi leur volonté et leur capacité d'inclusion.

- **La formation à la gestion de crise**

Le déploiement de la formation à la gestion de crise, entrepris depuis 2017-2018, demeure une action de formation incontournable. Confrontés à une crise sanitaire inédite, à des situations de fonctionnement en mode dégradé, nous avons pu mesurer l'importance de se préparer aux aléas de toute crise et de développer des gestes réflexes adaptés. Ainsi, les personnels formateurs « gestion de crise » vont poursuivre cette formation pour l'ensemble des directeurs d'école et des autres cadres du système éducatif polynésien.

3.2. En améliorant le cadre de vie dans les établissements du second degré

• Le programme des constructions scolaires s'intensifie

Ma priorité est d'offrir les meilleures conditions de travail aux personnels et permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans des établissements en bon état.

Plusieurs programmes de construction sont prévus courant 2020-2021 :

- les travaux de construction de l'internat d'Atuona vont démarrer ce trimestre ;
- l'appel d'offres pour construire un plateau sportif du collège d'Atuona est lancé ;
- la construction de deux classes d'enseignement au collège de Paea est programmée en 2020-2021 ;
- les études visant la construction du lycée de Moorea et celles de l'internat du lycée Diadème se poursuivront en 2020-2021 ;
- la construction d'un bâtiment dédié à la vie scolaire sera réalisée au collège d'Arue.

• L'entretien des établissements d'enseignement se poursuit

L'entretien des établissements d'enseignement se poursuit. Des travaux seront achevés ou sont en cours d'achèvement en 2020-2021, tels que la rénovation de l'internat du collège de Rurutu, la restructuration du collège d'Afareaitu, la construction du plateau sportif du collège de Hao, la réhabilitation du collège de Taravao, la réhabilitation du collège d'Arue.

En 2021, l'accent sera mis sur les petits et moyens travaux dans de nombreux établissements pendant que les études pour la restructuration des collèges de Nuku Hiva et de Mataura se poursuivront (permis de construire déposé le 03 juin 2020 à l'urbanisme de Tubuai), ainsi que la rénovation du collège de Makemo.

Citons encore :

- la réhabilitation du R+1 du lycée Paul Gauguin se poursuit ;
- la rénovation du collège Maco Tevane sera achevée fin 2020 ;
- la rénovation de l'internat du lycée professionnel d'Uturoa. Les appels d'offres lancés en juillet 2018 ayant été infructueux, un nouvel appel d'offres a été lancé en juillet 2020 ;
- la restructuration du collège d'Afareaitu sera achevée fin 2020 ;
- la réhabilitation du collège de Taravao sera achevée fin 2020 ;
- les rénovations du collège de Makemo, de la cuisine et du réfectoire du lycée Paul Gauguin, et la poursuite de la restructuration du collège de Mataura seront en phase d'étude en 2020-2021 ;
- les études d'un nouveau bâtiment internat au lycée polyvalent Diadème se poursuivront en 2020-2021.

D'autres projets de construction sont étudiés avec la participation financière de l'Etat : les réhabilitations du collège d'Arue et du rez-de-chaussée du lycée Paul Gauguin.

L'installation de panneaux photovoltaïques connectés au réseau, pour les établissements scolaires du 2nd degré se poursuivra.

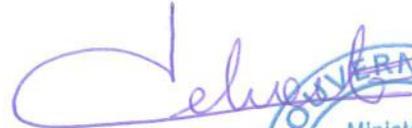
L'expérience de la crise sanitaire continue de résonner et nous incite à engager plus encore, des actions en faveur d'une école plus juste. Cette rentrée scolaire 2020 sera singulière.

Tout d'abord, elle devra permettre à tous les élèves de retrouver une scolarité normale avec un accompagnement individualisé en fonction des compétences acquises en fin d'année scolaire.

Ensuite, cette rentrée se fera dans le même cadre sanitaire sécurisé que celui du mois de juin. En concertation avec le ministère de la santé et de la prévention, les masques resteront conseillés dans les écoles et les établissements scolaires. Les gestes d'hygiène devront être respectés. Nous devons vivre avec la présence mondiale de la COVID, alors le Pays a pris des mesures sanitaires adaptées d'entrée en Polynésie française.

Si des cas de COVID survenaient, les protocoles sanitaires sont prêts et nous réagirions au cas par cas en fonction des situations et de l'analyse commune avec le ministère de la santé et de la prévention, et mon ministère.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de tous pour mener à bien la mission de service public d'éducation qui contribue significativement à façonner la société de demain.


Christelle LEHARTEL



Annexe à la lettre de rentrée 2020-2021

Calendrier des évènements

Périodes scolaires	Évènements	Dates	1^{er} degré	2nd degré
2020				
-	Réunion d'accueil des personnels d'encadrement arrivants	03/08/2020		X
-	Réunion d'accueil des nouveaux personnels mis à disposition	04/08/2020	X	X
1	Journée territoriale du sport scolaire	09/09/2020	X	X
	Séminaire des gestionnaires	21/09/2020 <i>(à confirmer)</i>	X	X
2	Groupe Territorial de l'éducation prioritaire (GT REP+) Commission de Pilotage Stratégique de l'éducation prioritaire (CPS REP+)	16/10/2020	X	X
	Séminaire des personnels d'encadrement	du 19 au 21/10/2020	X	X
3	Salon du livre - Lire en Polynésie	du 12 au 15/11/2020	X	X
	Marche pour ta santé	du 09 au 20/11/2020	X	X
	Journée internationale des droits de l'enfant	20/11/2020	X	X
	Journée mondiale du handicap	03/12/2020	X	X
	Cross territorial	03/12/2020	X	X
	Journée mondiale du chant chorale	13/12/2020	X	X

Périodes scolaires	Évènements	Dates	1 ^{er} degré	2 nd degré
2021				
4	Journée internationale de l'éducation	24/01/2021	X	X
	Semaine du <i>Fifo</i>	du 01 au 05/02/2021	X	X
	Semaine olympique et paralympique	du 01 au 05/02/2021	X	X
	Semaine de la maternelle	du 08 au 12/02/2021	X	
	GT REP+ CPS REP+	24/03/2021	X	X
5	Heiva Taure'a	du 11 au 13/03/2021		X
	Séminaire des personnels d'encadrement	du 15 au 17/03/2021	X	X
	Finales Sports Collectifs	24/03/2021		X
	Village Pi'i Mataroa <i>Deuxième édition</i>	Mars / Avril 2021	x	x
6	Journée mondiale de la Terre	22/04/2021	X	X
	Aimeho Va'a	du 14 au 15/05/2021		X
	Finales Athlétisme par équipes	19/05/2021		X
	GT REP+ CPS REP+	21/05/2021	X	X
7	Journée mondiale de l'environnement	05/06/2021	X	X
	Journée mondiale des océans	08/06/2020	X	X
	Heiva Tama Hoe	10/06/2020	X	
	Orero territorial	18/06/2021	X	
	Journée olympique	23/06/2021	X	X